

République Française**Ville de Draguignan****N° 2021-143**

Membres		
Membres afférents au Conseil Municipal	Membres en exercice	Votants
39	39	38

**CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE ET LE COLLÈGE
GÉNÉRAL FERRIÉ****Mairie de Draguignan****EXTRAIT des Registres des Délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de Draguignan****Séance du 24 novembre 2021**

L'An deux mille vingt et un, le 24 novembre à 14H00, le CONSEIL MUNICIPAL, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Richard STRAMBIO, Maire.

PRÉSENTS :

RICHARD STRAMBIO, CHRISTINE PRÉMOSELLI, GRÉGORY LOEW, SOPHIE DUFOUR, FRANÇOIS GIBAUD, BRIGITTE DUBOIS, SYLVIE FRANCIN, ALAIN HAINAUT, DANIELLE ADOUX COPIN, STÉPHAN CÉRET JACQUET, LISA CHAUVIN, MARIE-CHRISTINE GUIOL, ALAIN VIGIER, MICHEL PONTE, CHRISTIAN MAMECIER, RICHARD DEVILETTE, SYLVIANE NERVI SITA, MARTINE ZERBONE, ÉVELYNE LORCET, OLIVIER GORDE, MAGALI TROIN DAL VECCHIO, LAURELINE AUBOURG BASTIANI, JEAN-DANIEL SANTONI, CHRISTINE VILLELONGUE, JEAN-BERNARD MIGLIOLI, FRANCK GRIGOLO, PHILIPPE SCHRECK

PROCURATIONS :

CHRISTINE NICCOLETTI à SOPHIE DUFOUR, JEAN-YVES FORT à ALAIN VIGIER, HUGUES BONNET à RICHARD STRAMBIO, BERNARD BONNABEL à STÉPHAN CÉRET JACQUET, BRUNO SCRIVO à RICHARD DEVILETTE, ANNE-MARIE COLOMBANI à SYLVIANE NERVI SITA, FRANÇOISE MAURICE à DANIELLE ADOUX COPIN, JEAN-PIERRE SOUZA à GRÉGORY LOEW, RICHARD TYLINSKI à CHRISTIAN MAMECIER, RENÉ DIES à JEAN-BERNARD MIGLIOLI, MATHIEU WERTH à JEAN-DANIEL SANTONI

ABSENTS :

CAMILLE DIQUELOU

Secrétaire de Séance :

GRÉGORY LOEW

Publié le : - 1 DEC. 2021

RAPPORTEUR : STÉPHAN CÉRET JACQUET

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Afin de permettre aux collégiens de la classe de Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire (MLDS) du Collège Général Ferrié de mieux appréhender leur avenir professionnel, le service Info Jeunes souhaite mettre en place durant l'année scolaire 2021-2022, des ateliers pédagogiques et éducatifs qui leurs seront dédiés.

Ces ateliers en lien avec l'environnement professionnel, aborderont plusieurs thématiques en fonction des besoins et des demandes du public ciblé.

Une convention de partenariat est établie entre la commune de Draguignan et le Collège Général Ferrié afin de définir les engagements de chaque partie.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé qui précède,
À L'UNANIMITÉ

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec le Collège Général Ferrié ainsi que tout document y afférent.

Fait à Draguignan, le 24/11/2021

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération,



Richard STRAMBIO

Maire de Draguignan
Président de Dracénie Provence Verdon agglomération
Conseiller Régional Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur

CONVENTION DE PARTENARIAT POUR L'ORGANISATION D'ATELIERS DURANT L'ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022

ENTRE

La Commune de Draguignan, représentée par son Maire en exercice, Monsieur Richard STRAMBIO, faisant élection de domicile en l'hôtel de Ville, sis 28 rue Georges Cisson à Draguignan, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération municipale n° 2021- en date du , ci-après désignée par « la Commune »,

d'une part,

Et

Le Collège Général Ferrié, sis Place Ytzhak Rabin à Draguignan, représenté par son Principal, Monsieur Serge MONTOUT, dûment habilité aux fins des présentes, ci-après dénommé « le Collège »,

d'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule - Objet du partenariat

Il est envisagé un partenariat entre la classe de MLDS du Collège Général Ferrié et la ville de Draguignan ayant pour objet la mise en place d'ateliers ludiques. Ces ateliers sont des outils pédagogiques et éducatifs, qui permettent aux jeunes collégiens de se projeter dans un futur avenir professionnel.

Il convient ici de préciser les modalités d'organisation de ces ateliers.

Article 1 - Objet du chantier

Les élèves de la classe MLDS du Collège Général Ferrié, participeront à divers ateliers menés par le service Info'Jeunes en lien notamment avec l'environnement professionnel. Différentes thématiques seront abordées en fonction des besoins.

Article 2 – Fréquence des ateliers

Les ateliers pourront avoir lieu plusieurs fois par mois, en fonction des besoins et des demandes.

Article 3 – Lieux

Les ateliers ont vocation à se dérouler au choix, en fonction des besoins, dans l'enceinte de l'établissement, au sein de l'Info Jeunes ou en extérieur.

Article 4 – Encadrement des ateliers

Les ateliers seront encadrés par les intervenants de l'Info'Jeunes sous la responsabilité du professeur de la classe MLDS.

Article 5 – Fourniture du matériel nécessaire aux ateliers

Le matériel nécessaire au bon déroulement des ateliers sera fourni par l'Info'Jeunes.

Article 6 – Assurances

La Commune de Draguignan et le Collège Général Ferrié sont titulaires d'assurances responsabilités civiles propres à couvrir tout accident qui pourrait survenir au cours du chantier.

Article 7 – Résiliation

En cas de non-respect par l'une des parties des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de 7 jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 8 – Litige

En cas de difficulté portant sur l'application ou l'interprétation de la présente convention, les parties s'engagent à régler leur différend à l'amiable.

En cas de désaccord persistant, les contestations seront soumises au Tribunal Administratif de Toulon.

Fait à Draguignan, le

Richard STRAMBIO

Monsieur Serge MONTOUT

Maire de Draguignan
Président de DPVa
Conseiller régional région SUD
Provence-Alpes-Côte d'Azur

Le principal
Collège Général Ferrié